**ANNEXE I**

**Accès en franchise de droits pour les importations en Norvège de produits originaires de l'Union européenne**

| **Code tarifaire douanier norvégien** | **Désignation des marchandises** |
| --- | --- |
| 01.01.2100 | Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants; chevaux; reproducteurs de race pure |
| 01.01.2902 | Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants; autres chevaux; d’un poids inférieur à 133 kg |
| 01.01.2908 | Chevaux, ânes, mulets et bardots, vivants; autres chevaux; autres |
| 02.07.4300 | Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05; de canards; foies gras, frais ou réfrigérés |
| 02.07.5300 | Viandes et abats comestibles, frais, réfrigérés ou congelés, des volailles du n° 01.05; d’oies; foies gras, frais ou réfrigérés |
| 05.06.9010 | Os et cornillons, bruts, dégraissés, simplement préparés (mais non découpés en forme), acidulés ou dégélatinés; poudres et déchets de ces matières; autres; destinés à l’alimentation des animaux |
| 05.11.9911 | Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine; autres; poudre de sang, impropre à la consommation humaine; destinés à l’alimentation des animaux |
| 05.11.9930 | Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine; autres; viandes et sang; destinés à l’alimentation des animaux |
| 05.11.9980 | Produits d'origine animale, non dénommés ni compris ailleurs; animaux morts des chapitres 1 ou 3, impropres à la consommation humaine; autres; autres; destinés à l’alimentation des animaux |
| 06.02.1021 | Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons; boutures non racinées et greffons; boutures pour pépinières ou à des fins horticoles, à l’exception des plantes vertes du 15 décembre au 30 avril; *Begonia*, toutes variétés, *Campanula isophylla, Eupharboria pulcherrima, Poinsettia pulcherrima, Fuchsia, Hibiscus, Kalanchoe* et Pétunia pendant (*Petunia hybrida, Petunia atkinsiana*) |
| 06.02.1024 | Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons; boutures non racinées et greffons; boutures pour pépinières ou à des fins horticoles, à l’exception des plantes vertes du 15 décembre au 30 avril; *Pelargonium* |
| 06.02.9032 | Autres plantes vivantes (y compris leurs racines), boutures et greffons; blanc de champignons; autre; avec motte de terre ou autre milieu de culture, y compris les plantes fruitières et les plans de légumes pour ornements; plantes vertes en pot du 1er mai au 14 décembre; *Asplenium, Begonia x rex-cultorum Chlorophytum, Euonymus japanicus, Fatsia japonica, Aralia sieboldii, Ficus elastica, Monstera, Philoden*­*dron scandens, Rader*­*machera, Stereo*­*spermum, Syngonium* et *X-Fatshedera*, même si importées comme parties de lots de plantes mélangées |
| ex 07.08.2009(i) | Légumes à cosse, écossés ou non, à l'état frais ou réfrigéré; haricots; haricots à l’état frais ou réfrigéré (*Vigna* spp., *Phaseolus* spp.), autres que haricots verts, doliques-asperges et haricots beurre |
| 07.09.9930 | Autres légumes, à l’état frais ou réfrigéré; autres; autres; maïs doux; destinés à l’alimentation des animaux |
| ex 07.10.2209(i) | Légumes (non cuits ou cuits à l’eau ou à la vapeur), congelés; légumes à cosse, écossés ou non; haricots (*Vigna* spp., *Phaseolus* spp.); autres que haricots verts, doliques-asperges et haricots beurre |
| 07.11.5100 | Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation en l'état; champignons et truffes; champignons du genre *Agaricus* |
| 07.11.5900 | Légumes conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans de l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation en l'état; champignons et truffes; autres |
| 07.14.3009 | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier; ignames (*Dioscorea* spp.); non destinés à l’alimentation pour animaux  |
| ex07.14.4000(i) | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier; colocases (*Colocasia* spp.)  |
| 07.14.5009 | Racines de manioc, d'arrow-root ou de salep, topinambours, patates douces et racines et tubercules similaires à haute teneur en fécule ou en inuline, frais, réfrigérés, congelés ou séchés, même débités en morceaux ou agglomérés sous forme de pellets; moelle de sagoutier; yautias (*Xanthosoma* spp.); non destinés à l’alimentation des animaux  |
| 08.11.2011 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises |
| 08.11.2012 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; groseilles à grappes |
| 08.11.2013 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; groseilles à maquereau |
| 08.11.2092 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; autres; mûres de ronce ou de mûrier et mûres-framboises |
| 08.11.2094 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; autres; groseilles à grappes |
| 08.11.2095 | Fruits, non cuits ou cuits à l'eau ou à la vapeur, congelés, même additionnés de sucre ou d'autres édulcorants; autres; groseilles à maquereau |
| 08.12.1000 | Fruits conservés provisoirement (au moyen de gaz sulfureux ou dans l'eau salée, soufrée ou additionnée d'autres substances servant à assurer provisoirement leur conservation, par exemple), mais impropres à la consommation en l'état; cerises |
| 10.08.5000 | Sarrasin, millet et alpiste; autres céréales; quinoa (*Chenopodium quinoa*) |
| 11.09.0010 | Gluten de froment [blé], même à l'état sec; destiné à l’alimentation des animaux |
| 12.12.2910 | Caroubes, algues, betteraves à sucre et cannes à sucre, fraîches, réfrigérées, congelées ou séchées, même pulvérisées; noyaux et amandes de fruits et autres produits végétaux (y compris les racines de chicorée non torréfiées de la variété *Cichorium intybus sativum*), servant principalement à la consommation humaine, non dénommés ni compris ailleurs; algues; autres; destinés à l’alimentation des animaux |
| 17.02.2010 | Autres sucres, y compris le lactose, le maltose, le glucose et le fructose (lévulose) chimiquement purs, à l’état solide; sirops de sucres sans addition d’aromatisants ou de colorants; succédanés du miel, même mélangés de miel naturel; sucres et mélasses caramélisés; sucre et sirop d'érable; destinés à l’alimentation des animaux |
| 20.08.9300 | Fruits et autres parties comestibles de plantes, autrement préparés ou conservés, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants ou d'alcool, non dénommés ni compris ailleurs; autres, y compris les mélanges, autres que ceux du n° 2008.1900; airelles rouges (*Vaccinium macrocarpon*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium vitis-idaea*) |
| 20.09.8100 | Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants; jus de tout autre fruit ou légume; jus d’airelle rouge (*Vaccinium macrocarpon*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium vitis-idaea*) |
| ex 20.09.8999 | Jus de fruits (y compris les moûts de raisin) ou de légumes, non fermentés, sans addition d'alcool, avec ou sans addition de sucre ou d'autres édulcorants; jus de tout autre fruit ou légume; autres; autres; autres; jus ou concentré de myrtille |
| 22.06 | Autres boissons fermentées (cidre, poiré, hydromel, saké, par exemple); mélanges de boissons fermentées et mélanges de boissons fermentées et de boissons non alcooliques, non dénommés ni compris ailleurs |
| 23.03.1012 | Résidus d'amidonnerie et résidus similaires, pulpes de betteraves, bagasses de cannes à sucre et autres déchets de sucrerie, drêches et déchets de brasserie ou de distillerie, même agglomérés sous forme de pellets; résidus d'amidonnerie et résidus similaires; destinés à l’alimentation des animaux; de pommes de terre. |

**---------------------------------------**

(i) Ces produits sont importés en franchise de droits. Cependant, la Norvège se réserve le droit d'introduire un droit si les produits sont importés aux fins de l'alimentation des animaux.